Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Notice explicative
du formulaire cerfa n° 15408*01

cerfa
N° 52020#01

Recommandations générales

1 – Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible. Le formulaire doit comporter la <u>signature manuscrite</u> du candidat tête de liste ou de son mandataire. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.**
2 – L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.
3 – En **Corse**, le terme « région » dans le présent formulaire doit être entendu comme « collectivité territoriale de Corse » et les termes « élections régionales » comme « élection des conseillers à l'Assemblée de Corse ».
4 – En **Guyane** et en **Martinique**, le terme « région » dans le présent formulaire doit s'entendre comme « collectivité territoriale de Guyane » ou « collectivité territoriale de Martinique » et les termes « élections régionales » comme « élection des conseillers à l'Assemblée de Guyane » ou « élection des conseillers à l'Assemblée de Martinique ».

Documents à fournir

- Si la déclaration est faite par un mandataire du candidat tête de liste, le mandat écrit le désignant ;
- La déclaration de candidature de chaque membre de la liste ;
- Les pièces attestant de leur éligibilité ;
- Un document rappelant le titre de la liste et sa composition complète, au sein de chaque section, dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les nom, prénom et sexe de chaque candidat ;
- **Les pièces de nature à prouver que le <u>candidat tête de liste</u> a procédé à la désignation d'un mandataire financier ou celles nécessaires pour y procéder**.